

APPEL A PROJETS

Programmation Emploi Insertion 2026

Date de publication : 20 octobre 2025

Date de réception des demandes : 14 novembre 2025

SOMMAIRE

- 1 – Cadre général**
- 2 – Orientations**
- 3 – Public**
- 4 – Prescription et Suivi**
- 5 – Financement**
- 6 – Modalités de l'appel à projets**

1- Cadre général

Préambule

Le bassin de Dole est faiblement peuplé (60 hab./km²) et sa population est moins jeune que la moyenne régionale. Il gagne des habitants en raison d'un solde migratoire excédentaire.

Le taux d'activité et le taux d'emploi sont supérieurs à la moyenne régionale. Un vieillissement des actifs est observé entre 2015 et 2021 (31% de 50 ans ou plus contre 28% six ans plus tôt). La commune de Dole regroupe 23% de la population du bassin.

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits en catégorie A augmenté sur un an (+2% contre +3% en Bourgogne-Franche-Comté), de même pour ceux inscrits en catégories ABC (+1% comme dans la région).

Le nombre d'offres d'emploi enregistrées sur 12 mois glissants est en baisse de 16% (contre -1% en Bourgogne-Franche-Comté). Une part plus importante qu'en région est observée pour les offres d'emploi durable (63% contre 60%) au contraire des offres d'emploi temporaire (33% contre 34%) et occasionnel (4% contre 5%).

Avec 6,0% au 1er trimestre 2025, le taux de chômage est inférieur à celui de la région (6,7%). Il augmente de 0,3 point sur le trimestre et de 0,2 point sur un an (contre +0,2 point sur un trimestre et +0,2 point sur un an au niveau régional).

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite poursuivre son action en faveur de l'emploi et de l'insertion sur son territoire, et répondre ainsi à un triple enjeu :

- Soutenir les entreprises dans la création d'activités et le développement de l'emploi
- Mobiliser les publics en difficulté vers l'emploi
- Coordonner des opérations entre les secteurs sociaux, économiques et institutionnels

La structuration progressive de cet outil permet aujourd'hui de proposer des parcours d'insertion cohérents, renforcés, avec des résultats probants en termes de retour à l'emploi.

Cette intervention constitue aussi un levier d'accès aux dispositifs de financements européens, l'enveloppe mobilisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant complémentaire de l'appui aux actions potentiellement mobilisables auprès du Fonds Social Européen via le Conseil Départemental du Jura.

Au vu de ces éléments, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité renforcer cette intervention. Un nouvel appel à projets est ainsi lancé pour l'année 2026 afin de soutenir l'accès à l'emploi ou à la qualification des personnes les plus en difficulté du territoire, à travers la mise en œuvre de parcours individualisés.

L'appel à projets « Emploi Insertion 2026 » se structure autour des deux axes suivants :

- AXE 1 : Accompagnement renforcé vers l'emploi et Professionnalisation des publics en insertion
- AXE 2 : Actions spécifiques

Toute personne dans une démarche d'insertion professionnelle, faisant l'objet d'une prescription au titre de l'insertion et de l'accès à l'emploi, et résidant dans une des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, peut bénéficier du programme d'actions 2026.

Le public ciblé « prioritaire » est composé des jeunes de moins de 26 ans, des demandeurs d'emplois femmes et des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus.

L'intervention s'articule avec celles engagées par les partenaires du Service Public de l'Emploi, les politiques en faveur de l'emploi et l'insertion conduites par les collectivités territoriales (Plan Départemental d'Insertion, Plan régional de la Formation) et les démarches contractuelles dans le cadre de la politique de la ville. Elle prend appui sur le contexte socio-économique, l'évaluation des actions réalisées et actuellement en cours pour développer une réponse spécifique aux besoins du territoire.

2 - Orientations

L'appel à projets 2026 se structure autour des deux principes suivants :

- Axe 1 : Accompagnement renforcé vers l'emploi et professionnalisation des publics en insertion
- Axe 2 : Actions spécifiques

Une attention particulière est accordée à l'articulation entre les projets déposés et les opportunités économiques.

La plus-value apportée par le projet sera appréciée au regard du potentiel de développement économique pour le bassin dolois.

Les actions proposant un partenariat structuré avec une ou plusieurs entreprises du secteur marchand ou organismes de formation seront privilégiées.

AXE 1 : Accompagnement renforcé vers l'emploi et professionnalisation des publics

Il s'agit de proposer des actions d'accompagnement des publics vers l'emploi ou la formation.

L'offre devra porter sur :

- Un accompagnement renforcé des publics pouvant alterner des phases collectives et individuelles
- Un rapprochement avec les entreprises locales en démarche de recrutement ou témoignant d'une difficulté récurrente à recruter
- La mise en œuvre de périodes d'immersion essentielles à la construction d'un parcours

Une attention particulière sera apportée aux projets en lien avec le bassin d'emploi local.

Ces entreprises devront être nommément désignées, et associées au projet en amont de la démarche.

- Objectifs visés :
 - ✓ Apprentissage et mise en œuvre des techniques de recherche d'emploi
 - ✓ Repérage et mise à jour des aptitudes
 - ✓ Travail sur les savoir être
 - ✓ Apprentissage des codes et usages de l'entreprise
 - ✓ Création de l'espace Emploi sur le site Pôle Emploi
 - ✓ Mise en œuvre d'un plan de démarche de recherche d'emploi
 - ✓ Accompagnement à la recherche d'offre d'emploi
 - ✓ Accès à l'emploi durable ou à la formation
 - ✓ Acquisition de gestes professionnels de base en lien avec le projet des bénéficiaires
 - ✓ Valoriser la dynamique de formation pour accéder à l'emploi durable
- Plus-value recherchée :
 - ✓ Rapprochement avec les entreprises ordinaires par une période d'immersion obligatoire et le développement de compétences techniques
 - ✓ Accompagnement sur les démarches de recherche d'emploi et de stage
 - ✓ Orientation et information sur programme de formation régional
 - ✓ Mise en œuvre d'une démarche positive de retour à l'emploi
 - ✓ Soutien et encadrement des contacts avec les entreprises

- Evaluation :
 - ✓ Nombre de sorties sur l'emploi
 - ✓ Nombre de sorties sur la formation

L'accompagnement s'effectuera sur une durée minimale de 6 mois à raison de deux rdv mensuels.

La période d'immersion obligatoire viendra apporter une expérience significative dans le métier ou secteur recherché.

Un suivi post-embauche de deux mois viendra conforter la mise à l'emploi.

L'association proposera et utilisera tous les outils nécessaires pour bonifier son accompagnement.

Les actions d'orientation ou de découverte des métiers ne seront pas retenues.

AXE 2 : Actions spécifiques

Cet axe doit permettre et favoriser par des actions nouvelles ou différentes l'accès à l'emploi durable.

- Objectifs visés :
 - ✓ Construire des parcours d'accès à l'emploi
 - Bâtiments et travaux publics
 - Service à la personne
 - Industrie
 - Mobilité
- Plus-value recherchée :
 - ✓ L'action devra associer les SIAE, les organismes de formation locaux et les entreprises utilisatrices
- Evaluation :
 - ✓ Nombre de participants
 - ✓ Nombre de résultats positifs

3 - Public ciblé

La définition du public ciblé « prioritaire » ne répond pas à une approche statutaire, mais s'appuie sur la prise en compte de personnes en situation d'exclusion ; il peut également s'agir de personnes en situation professionnelle de grande précarité.

Toute personne dans une démarche d'insertion professionnelle, faisant l'objet d'une prescription au titre de l'insertion et de l'accès à l'emploi, et résidant dans une des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, peut bénéficier du programme d'actions 2026.

Le public ciblé « prioritaire » est :

- Jeunes de moins de 26 ans
- Femmes
- 50 ans et plus
- Demandeurs d'emploi longue durée

4 – Prescription et Suivi

Entrée dans le dispositif :

L'entrée dans le dispositif s'opérera de la manière suivante :

- Prescription sur l'action par les acteurs publics de l'emploi (Pôle Emploi, Espace Jeune), du Conseil Départemental, des structures d'insertion par l'activité économique
- Pré diagnostic validant le projet de parcours dans l'emploi

Modalités de suivi :

Les actions proposées feront l'objet d'une évaluation continue sur l'année 2026 :

- Un état d'avancement intermédiaire, définissant de manière précise les parcours en cours, à venir ou achevés, sera communiqué à la fin du semestre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- La structure organisera une réunion à mi parcours avec les bénéficiaires et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- Sur la période considérée, chaque exercice fera l'objet d'un bilan annuel, communiqué au plus tard au 1^{er} décembre de l'année en cours.

5 - Financement

Axe 1 : Montant forfaitaire de subvention par parcours, comprenant une partie fixe et une partie variable :

- 1 000 € le parcours, dont 800 € de part fixe et 200 € de bonification

La partie variable du forfait sera accordée en cas de « sortie positive » dans les trois mois suivant la sortie du parcours. Sera considérée comme « sortie positive » :

- la signature d'un CDI, d'un CDD de trois mois minimum, des missions d'intérim totalisant plus de 450 heures, ou d'un contrat aidé hors structure d'insertion par l'activité économique (sont acceptés les CUI-CAE en collectivité, associations et CIE)
- l'inscription à une formation qualifiante ou pré qualifiante

IMPORTANT : les parcours ne seront comptabilisés que s'ils respectent les caractéristiques suivantes :

- **Durée minimum de 6 mois au titre de l'année en cours**
- **Période d'immersion en entreprise réalisée**

Axe 2 : le financement des actions sera étudié au cas par cas.

Fonds Social Européen (FSE) :

Les fonds mobilisés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peuvent être abondés par le FSE. Les projets retenus devront alors être déposés de manière individuelle auprès de la cellule FSE du Conseil Départemental du Jura.

Les co-financements recherchés doivent être signalés.

6 – Modalités de l'appel à projets

Diffusion de l'appel à projets :

L'appel à projets est adressé par mail à l'ensemble de ses partenaires. Il est également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : www.grand-dole.fr

Contenu des propositions :

Les candidats doivent produire un dossier complet comprenant le dossier de demande de subvention ci-joint portant les informations suivantes :

- Lettre de candidature
- Présentation détaillée de la structure
- Budget global de la structure
- Bilan comptable et rapport d'activités de l'année N-1
- Présentation détaillée de l'action proposée
- Budget prévisionnel détaillé, avec notification des cofinancements obtenus
- Indication des intervenants sur l'action, qualification
- Nombre d'équivalent temps plein pour la réalisation de l'action
- Calendrier prévisionnel avec un phasage éventuel (prescriptions, montage des projets avec les bénéficiaires accompagnés, mise en situation d'emploi ...)
- Evaluation du rendu de l'action en termes d'emploi, et d'évolution de la situation des bénéficiaires

Trois annexes devront être ajoutées au dossier de demande de subvention :

- Annexe financière du budget de l'action en format original
- Récapitulatif des éléments de l'action proposée en format WORD uniquement
- RIB de la structure

Tout dossier ne comportant pas ces éléments sera refusé.

Instruction :

Les dossiers déposés seront instruits techniquement, et soumis à un groupe de travail issu de la Commission Développement Economique du Grand Dole. Celui-ci statuera sur la définition de la programmation 2025, qui sera soumise au Conseil Communautaire pour approbation.

Critères de sélection :

La sélection des projets d'effectuera au regard du niveau d'adéquation avec les axes prioritaires évoqués ci-dessus.

Date de remise des propositions :

La date de remise des propositions est fixée au : **samedi 14 novembre 2025.**

Les dossiers devront être envoyés sous format numérique.

Le délai de validité des propositions est fixé à 2 mois, à compter de leur date de réception déterminée ci-dessus.

Les porteurs de projet seront informés par courrier de la décision approuvée par le Conseil Communautaire.

Calendrier :

- 20 octobre 2025** Lancement de l'appel à projets – Mise en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, envoi aux structures partenaires
- 14 novembre 2025** Date limite de dépôt des dossiers
- Novembre 2025** Instruction technique des projets – Demande de pièces complémentaires
Groupe de travail – Présentation des projets
- Décembre 2025** Délibération du Conseil Communautaire
- Janvier 2026** Conventionnement et communication

Renseignements complémentaires :

Personne habilitée à donner des renseignements complémentaires :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Représenté par Christophe PETIT JEAN, Chargé de mission habitat public et politique de la ville
Tél : 03 84 79 79 79 - poste 595 – Portable 06 19 81 52 76
Mail : christophe.petitjean@grand-dole.fr